



Liste des délibérations

Numéro délibération	Examiné le ...	Objet	Adopté à ...
RS/SC/23.B.A.1	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.2	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.3	27 mars 2023	Compte de Gestion 2022 - Budget Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.4	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Principal	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.5	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Vente Energie	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.6	27 mars 2023	Compte Administratif 2022 - Budget Annexe Espaces locations	23 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.7	27 mars 2023	Affectation du Résultat de l'exercice 2022 - Budget Principal	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.8	27 mars 2023	Vote des taux d'imposition 2023	23 voix Pour 4 Abstentions
RS/SC/23B.A.9	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Budget Principal - Comptabilité M57- Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.10	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Vente Energie - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.11	27 mars 2023	Approbation du Budget Primitif - Annexe Espaces locations - Comptabilité M4 - Exercice 2023	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.12	27 mars 2023	Subventions Associations	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.13	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle CIS Mickaël Bloino	Unanimité

RS/SC/23B.A.14	27 mars 2023	Produit des amendes de police 2022 - Projet d'aménagement sécuritaire	Unanimité
RS/SC/23B.A.15	27 mars 2023	Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire - Programme FEDER - Projets de production d'Énergie Renouvelable	24 voix Pour à 3 Abstentions
RS/SC/23B.A.16	27 mars 2023	Tarif boulangerie, 68 rue Joliot Curie	Unanimité
RS/SC/23B.B.17	27 mars 2023	Avenant Marchés Publics - Offices de restauration	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.B.18	27 mars 2023	Attribution Marchés publics - Projet parking du gymnase - projet Héliante	Unanimité
RS/SC/23B.C.19	27 mars 2023	Convention de gestion relative aux aménagements de sécurité Liaison modes actifs Saint-Joachim, RD50, La Clairvaux/Le Pintré PR 12 + 230 au PR 13 + 232 en agglomération	Unanimité
RS/SC/23B.D.20	27 mars 2023	Parc Naturel Régional de Brière - contribution exceptionnelle 2023	3 voix Pour 18 voix Contre 6 Abstentions
RS/SC/23B.E.21	27 mars 2023	Demande de subvention pour la pose de caméras de sécurité	24 voix Pour 3 Contre
RS/SC/23B.F.22	27 mars 2023	Modification du tableau des effectifs	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.F.28	27 mars 2023	Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire - agent de collectivité	Unanimité
RS/SC/23B.G.23	27 mars 2023	Mise à disposition immeuble sis 13 rue de La Potriais	Unanimité
RS/SC/23B.G.24	27 mars 2023	Acquisition de parcelles de marais	24 voix Pour 3 Abstentions
RS/SC/23B.G.25	27 mars 2023	Acquisition d'un bien par voie de préemption - 30 rue Joliot Curie	20 voix Pour 7 Abstentions
RS/SC/23B.H.26	27 mars 2023	Convention Autorisation du Droits des Sols	Unanimité
RS/SC/23B.I.27	27 mars 2023	Avenant n°1 Convention CLIC Pilot'âge	Unanimité

RS/SC/23B.I.29	27 mars 2023	Subvention exceptionnelle de Solidarité au Secours Populaire Français en faveur de la Turquie	Unanimité
----------------	--------------	---	-----------



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.E.21.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBE21-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur SALLÉ Philippe

PROJET DE DELIBERATION - SÉCURITÉ	
E21	Demande de subvention pour la pose de caméras de sécurité

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que la Commune a lancé son premier programme de vidéo-protection en 2012, pour assurer la protection de ses bâtiments publics. Les résultats obtenus en matière de prévention sont plus que positifs. Il est constaté une baisse sensible des dégradations. La collaboration avec les services de la gendarmerie de Montoir de Bretagne pour la recherche d'informations est très efficace.

Ainsi, depuis 2012, la construction de nouveaux équipements publics s'est accompagnée de la mise en place de dispositifs de vidéo-protection.

Pour autant, le système actuel pourrait encore être amélioré en équipant chaque entrée de ville d'une caméra avec lecture de plaques : un dispositif sur Mazin (RD16), un autre sur l'île de Pendille et enfin un autre au rond-point du Pintré (RD50).

Pour ce faire, la Commune peut bénéficier d'un soutien financier du F.I.P.D uniquement pour les équipements installés sur le domaine public.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du F.I.P.D en vue d'assurer le financement de ce système de vidéo-protection.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du F.I.P.D - Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance - une subvention pour financer la mise en place du système de vidéo-protection,

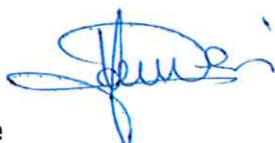
S'ENGAGE à effectuer et financer ce projet.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour
à 3 Contre (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le
ID : 044-214401689-20230327-23RSBE21-DE

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.F.22.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBF22-DE



L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur GLOTAIN Julien

PROJET DE DELIBERATION - PERSONNEL	
F22	Modification du tableau des effectifs

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que dans un souci de prendre en compte les besoins des services, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1er avril 2023.

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

CONSIDÉRANT les nécessités de service du service espaces verts et notamment de remplacer un agents radiés des effectifs pour mise à la retraite,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sa proposition,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :


- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet, à compter du 1er avril 2023.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBF22-DE





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.F.28.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBF28-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame Aoustin Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur GLOTAIN Julien

PROJET DE DELIBERATION - PERSONNEL	
F28	Convention de disponibilité d'un sapeur-pompier volontaire - agent de collectivité

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique (SDIS) a transmis à la ville un projet de convention de disponibilité concernant un agent de la collectivité engagé en tant que sapeur-pompier volontaire.

Cette convention permettrait à l'agent d'être autorisé par la collectivité à s'absenter sur son temps de travail pour exercer des vacances de sapeur-pompier volontaire.

VU la loi n°1996-370 du 3 mai 1996 modifiée, relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,
VU le décret n°2012-492 du 16 avril 2012 relatif aux indemnités des sapeurs-pompiers volontaires,
VU le projet de convention ci-joint,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer avec Monsieur le Président du SDIS 44 - les conventions relatives à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents de la collectivité, sur leur temps de travail.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE sa proposition,

DECIDE d'autoriser le maire à signer lesdites conventions.

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBF28-DE





EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N/Réf : RS/SC/23.B.G.23.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG23-DE

S²LOW

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAIN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur GONIDEC Denis

PROJET DE DELIBERATION - URBANISME	
G23	Mise à disposition immeuble sis 13 rue de La Potriais

Le rapporteur indique au Conseil Municipal que dans le cadre de sa politique de redynamisation de son centre bourg mais également afin de répondre aux exigences du législateur concernant l'obligation de production de logements sociaux sur le territoire, la commune mène une veille foncière active. Plusieurs secteurs de surveillance foncière ont été fléchés.

Bien que titulaire du droit de préemption, la CARENE a délégué à l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique le portage foncier d'une maison d'habitation située rue de La Potriais, cadastrés comme suit :

Section	N°	adresse	surface
F	3075	13 rue de La Potriais	20 m ²
F	3077	13 rue de La Potriais	25 m ²
F	3079	13 rue de La Potriais	27 m ²
F	3622	13 rue de La Potriais	218 m ²
TOTAL			290 m ²

Les biens sus-désignés ont été acquis par l'Établissement public foncier de Loire-Atlantique en date 17 janvier 2023.

La Commune de SAINT-JOACHIM a manifesté son souhait de pouvoir bénéficier d'une mise à disposition du bien en lieu et place de la CARENE ; dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention qui ne portera que sur la parcelle bâtie suivante :

Section	N°	adresse	surface
F	3622p	13 rue de La Potriais	Environ 200 m ²
TOTAL			Environ 200 m ²


Il est important de préciser ce contrat ne constitue ni un bail commercial au sens des articles L145-1 et suivant du code de commerce ni un bail dérogatoire conclu pour une durée au plus égale à deux ans au sens de l'article L 145-5 du même code.

Il est également expressément convenu entre les parties que le présent contrat ne saurait entrer dans le champ d'application des baux d'habitation tels que définis par la loi du 6 juillet 1989.

La présente mise à disposition est consentie et acceptée pour la durée de la convention d'action foncière et ses éventuels avenants successifs.

Elle précise également les droits et obligations des 2 parties prenantes de ce contrat.

La présente convention est consentie et acceptée à titre gratuit.

Envoyé en préfecture le 31/03/2023
Reçu en préfecture le 31/03/2023
Publié le 
ID : 044-214401689-20230327-23RSBG23-DE

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le maire à signer une convention de mise à disposition de la maison d'habitation sise 13, rue de La Potrais entre l'Établissement Public Foncier de Loire-Atlantique et la Commune de Saint-Joachim.

ADOPTÉ : à l'Unanimité

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis



Secrétaire

Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG23-DE





EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG24-DE

S'LO

N/Réf : RS/SC/23.B.G.24.

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Raphaël SALAÛN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil : 21 mars 2023

PRÉSENTS :

Monsieur SALAÛN Raphaël, Monsieur SALLÉ Philippe, Madame MAHÉ Anne-Marie, Monsieur COCHY Jacques, Madame KERNEUR Cynthia, Monsieur AMISSE Michel, Madame BERTHO Nicole, Monsieur GONIDEC Denis, Madame CADORET Ghislaine, Monsieur KERNEUR André, Madame HALGAND Marie-Anne, Monsieur VEILLAUD Roger, Monsieur ORAIN Claude, Monsieur CERCLÉ Gilles, Madame FISCHER Dominique, Madame KERNEUR Lydie, Madame GLOTAÏN DELAUNE Stéphanie, Madame AOUSTIN Stéphanie, Madame PIONNEAU Natacha, Madame FADET Nathalie, Madame SABRASES Marie, Monsieur MARTIN Steven, Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur AOUSTIN Alain, Monsieur MAHÉ Alain

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Monsieur DHONDT David donnant pouvoir à Monsieur MARTIN Steven

RETARD AVEC POUVOIR :

Madame KERNEUR Cynthia donnant pouvoir à Madame FISCHER Dominique

RETARD SANS POUVOIR :

Madame CADORET Ghislaine

Rapporteur : Monsieur GONIDEC Denis

PROJET DE DELIBERATION - URBANISME	
G24	Acquisition de parcelles de marais

Le rapporteur expose au Conseil Municipal que les consorts Aoustin ont proposé de vendre à la commune des parcelles situées sur la Commune de Saint-Joachim.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir à l'amiable les biens suivants :

PARCELLE	SISE	CONTENANCE (m ²)	PRIX (€)
E 3274	LA HALLE DE FEDRUN	1 012	50.60
AC 1502	BUTTE AUX FOURMIS	1 493	74.65
	TOTAL	2 505	125.25

Le prix convenu entre les parties pour acquérir le bien indiqué ci-dessus est de 125.25 euros.

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 19 novembre 2020,

ENTENDU le rapporteur et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

ADOPTE sa proposition,

DECIDE d'acquérir les biens indiqués ci-dessus, au prix de 125.25 euros - cent vingt-cinq euros et vingt-cinq centimes,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

ADOPTÉ : à 24 voix Pour
à 3 Abstentions (Monsieur VINCE Philippe, Madame TIGER VAILLANT Anne, Monsieur Aoustin Alain)

Pour extrait conforme,

Monsieur GONIDEC Denis

Secrétaire



Monsieur le Maire

Raphaël SALAÜN



Envoyé en préfecture le 31/03/2023

Reçu en préfecture le 31/03/2023

Publié le

ID : 044-214401689-20230327-23RSBG24-DE

S'LO

